

Programme d'Appui au Développement Communal II (PRADEC II)

Les municipalités partenaires exercent plus efficacement leurs missions liées au développement local, en coopération avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé.

Contexte

Le processus de décentralisation, initié au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996, confère aux autorités locales la responsabilité de promouvoir la démocratie et le développement au niveau local. L'enjeu majeur étant de promouvoir le développement durable, la prise d'initiatives au niveau local et l'implication effective des populations à la base dans la gestion des affaires publiques.

Plusieurs réformes sont intervenues, visant à impulser la mise en œuvre de la décentralisation. Il s'agit notamment des trois lois du 22 juillet 2004 portant respectivement orientation de la décentralisation, règles applicables aux communes et règles applicables aux régions, de la loi du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale, de la loi du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), des décrets de février 2010 sur le transfert des compétences aux CTD, etc.

Depuis le 24 décembre 2019, le cadre général de la décentralisation au Cameroun est régi par la loi n°2019/024 portant code général des CTD, qui définit le cadre général de la décentralisation, le statut des élu-e-s locaux-cales, les règles spécifiques applicables aux communes puis aux régions et, enfin, le régime financier des collectivités territoriales décentralisées.

Malgré ces avancées, les municipalités font face à un certain nombre de défis parmi lesquels, la disponibilité des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins croissants des populations en termes d'infrastructures de base et de services, la disponibilité de ressources humaines en quantité et en qualité, l'implication effective des populations dans la gouvernance locale, etc.

Afin de répondre à ce défi et d'avancer résolument dans la dynamique de développement des potentialités locales par les CTD, le gouvernement du Cameroun a lancé en septembre 2017 en partenariat avec la République fédérale d'Allemagne, le Programme d'Appui au Développement Communal (PRADEC), dont la deuxième phase a débuté en septembre 2020 pour une période de trois (03) ans.

Placé sous la tutelle du ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINNDEVEL), le PRADEC apporte son appui à travers quatre champs d'action.

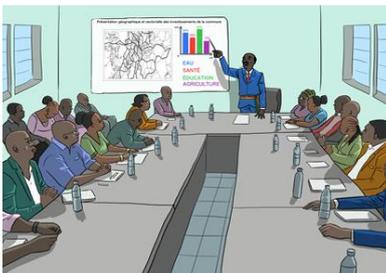
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nom du Projet	Programme d'Appui au Développement Communal II (PRADEC II)
Sur mandat du	Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Agence d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Sous Tutelle du	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINNDEVEL)
Cibles	Communes, Télécentres
Partenaires	Minpostel, Sectoriels, OSC, Secteur privé
Régions	Littoral, Nord et Sud-Ouest
Durée	2020-2023

Axes d'intervention

1. Renforcement des capacités pour une meilleure coopération entre les acteurs dans le domaine des finances locales ;
2. Renforcement des capacités des acteurs dans la gestion des infrastructures municipales ;
3. Renforcement des compétences des acteurs locaux en matière de participation et de dialogue pour le développement local ;
4. Mise en œuvre des solutions innovantes TIC, spécialement dans les zones rurales.



Présentation simplifiée du budget communal lors d'une session du conseil municipal



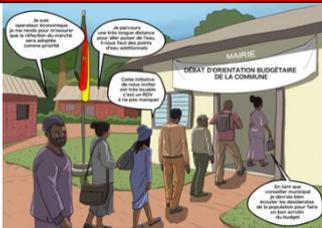
Accès à l'eau potable et maintenance des infrastructures : dépannage d'un point d'eau



Point d'accès Wifi installé dans un établissement scolaire de Mandama

M. Ulrich Berdelmann,
Directeur des Programmes
Gouvernance

ulrich.berdelmann1@giz.de



Séance de débat d'orientation budgétaire d'une commune



Jeunes femmes s'exerçant en électronique au Makerspace du Centre MultiMedia de la Commune de Garoua 2



Renforcement des capacités des conseillers municipaux et des conseillères municipales à la commune de Bibemi

Prestations

En collaboration avec le MINDDEVEL, le PRADEC II met l'accent sur le renforcement des mécanismes de concertation dans les régions d'intervention, à l'aide de différentes approches spécifiques propices à la mutualisation des expériences en matière de conseil, par le biais de réseaux nationaux.

Le Programme appuie les communes dans la promotion du développement local, ainsi que les structures décentralisées pour qu'elles puissent exercer efficacement leur fonctions liées au développement local. Il apporte également son appui aux acteurs et actrices de la société civile dans le cadre de leurs missions de promotion de la participation citoyenne au processus de planification et de budgétisation communale, à travers une utilisation accrue des outils de l'information et de la communication (TIC). Sa contribution vise aussi la promotion de l'inclusion numérique et la contextualisation des innovations technologiques pour le développement local.

En collaboration avec les institutions étatiques, les services déconcentrés de l'État, et les autres partenaires techniques et financiers, le PRADEC II mène des activités visant :

- La consolidation de la commune comme institution et actrice clé du développement local et communal ;
- Le renforcement de la concertation des acteurs-trices au niveau local ;
- Le renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des budgets programmes ;
- L'appui à l'élaboration des projets matures d'infrastructures prioritaires, y compris la soumission aux guichets de financements ;
- la mise en œuvre participative de modèles de gestion/exploitation durable et rentables des infrastructures, y compris des approches d'intercommunalité ;
- La mise en œuvre, par les communes partenaires, de formats inclusifs et participatifs pour renforcer la participation de la population, des organisations à la base, de la société civile et des acteurs économiques locaux ;

- Le renforcement des capacités des acteurs-trices de la société civile (organisations à la base, jeunes "champions" du développement local) dans les domaines de la mobilisation de la population pour le développement local, en particulier les femmes et les jeunes ;
- Le conseil sur le Développement technique et organisationnel des Télécentres communautaires et communaux ;
- L'intégration des expériences d'apprentissage dans le conseil stratégique des partenaires au niveau national.

Approche

Le PRADEC s'appuie sur des expert-e-s nationaux-nales et internationaux-nales, qui apportent une contribution de conseil direct à l'ensemble des partenaires. Le PRADEC II s'appuie également sur les compétences des prestataires de services. Par ailleurs, l'expertise des organisations de la société civile est mise à contribution ;

Le programme utilise une approche systémique qui renforce le réseautage et facilite la coordination entre acteurs et actrices de différents niveaux et catégories. L'approche multi-niveaux permet également la remontée des résultats obtenus au niveau communal vers les niveaux régionaux et national, et inversement.



Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	En coopération avec	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	
	Sièges de la société : Bonn et EschBonn, Allemagne		Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	
Programme d'Appui au Développement Communal II (PRADEC II)	Bureau Régional de la GIZ – Yaoundé BP 7814, Yaoundé, Cameroun T +237 222 21 36 71 / 677 11 22 21 www.giz.de/kameroun	Adresses des bureaux du BMZ	BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, RFA	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, RFA
			T + 49 (0)228 99 535-0 F + 49 (0)228 99 535-3500 poststelle@bmz.bund.de www.bmz.de	T + 49 (0)30 18 535-0 T + 49 (0)30 18 535-2501
Responsable	Ulrich Berdelmann			
Texte	Agnès Djuissi, Emile Lando, Eni Tembon, Rina Mbida			
Edition	Rina Mbida			
Mise à jour	Septembre 2022			